

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Katrin Foam Soap Sunny Garden

N° de produit

47383, 47321, 48311

Numéro d'enregistrement (REACH)

Non utilisable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Mousse Nettoyante parfumantes et aux propriétés re-graisseuses. Convient pour un usage fréquent.

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Metsä Tissue Oyj

Customer Service

35801 Mänttä

Finland

tel.: +358 (0)10 464 7222

fax: +358 3 474 2957

www.katrin.com

Personne à contacter

Georg Maxein

Courriel

info.katrin.sds@metsagroup.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

25-06-2019

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Non utilisable

Mention d'avertissement

-

Mention(s) de danger

Non utilisable

Conseil(s) de prudence

Précautions	-
générales	-
Intervention	-
Stockage	-
Élimination	-

Contient

Non utilisable

2.3. Autres dangers

Non utilisable

Autre étiquetage

L'écolabel nordique, le cygne. Numéro de licence 5090 0062.

La Fleur de l'UE. Numéro de licence DK/030/001.

Autre

Non utilisable

COV (composés organiques volatils)

Non utilisable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM :	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 221-416-0 N° REACH: 01-2119488639-16
PROPORTION :	1 - <2.5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3 H318, H412

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

ATEmix(oral) > 2000

Eye Cat. 2 Sum = $\sum(Ci/S(G)CLi) = 0,2376 - 0,3564$ N chronic (CAT 4) Sum = $\sum(Ci/(M(chronic)^{i*25}) * 0.1 * 10^{CAT4}) = 0,04752 - 0,07128$ **Ingredients:**

AQUA (SOLVENT), SODIUM LAURETH SULFATE (SURFACTANT), PHENOXYETHANOL (PRESERVATIVE), GLYCERIN (HUMECTANT), COCAMIDOPROPYL BETAINE (SURFACTANT), SODIUM BENZOATE (PRESERVATIVE), PEG-4 RAPESEEDAMIDE (SURFACTANT), CITRIC ACID (pH ADJUSTMENT), AMMONIUM LAURYL SULFATE (SURFACTANT), PARFUM (FRAGRANCE)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Généralités**

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Non utilisable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunene particulier

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunene particulier

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de soufre. Les oxydes de carbone. Certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Sans givre

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL / PNEC

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 175 mg/m³

Exposition: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 2750 mg/kg/d

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 132 ug/cm²

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 52 mg/m³

Exposition: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 1650 mg/kg/d

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 79 ug/cm²

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 15 mg/kg/d

Exposition: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.24 mg/L

Exposition: Eau douce

Durée d'exposition Unique

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.071 mg/L

Exposition: Eau douce

Durée d'exposition continué

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.024 mg/L

Exposition: Eau de mer

Durée d'exposition Unique

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 10 g/L

Exposition: Usine de traitement des eaux usées

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.917 mg/kg

Exposition: Sédiments en eau douce

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.092 mg/kg

Exposition: Sédiment en eau de mer

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 7.5 mg/kg

Exposition: Terre

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Fumer, consommer de la nourriture et des boissons ainsi que le stockage de tabac, de nourriture et de boissons est interdit dans le local de travail.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Non utilisable

Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains

Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Clair
Odeur	Agréable
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	4,5
Viscosité (40°C)	0-100 cP
Densité (g/cm ³)	1,01

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: >2000 mg/kg

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: 2870 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 404
Potentiel d'irritation Résultat de l'érythème
Organisme Lapin
Durée d'exposition 4 h
Période d'observation 3 weeks
Réversibilité Réversible
Résultat 3,2
3.2

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 404
Potentiel d'irritation edema score
Organisme Lapin
Durée d'exposition 4 h
Période d'observation 3 weeks
Réversibilité Réversible
Résultat 3.2
3.2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 405
Potentiel d'irritation Résultat de la cornée
Réversibilité Réversible
Résultat 0.7

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 406
Organisme Cochon d'Inde
Résultat Not sensitizing

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 476
Organisme Souris
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Test OECD Guideline 475
 Organisme Souris
 Résultat Negative
 Aucuns effets nuisibles observés

Cancérogénicité

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Toxicité pour la reproduction

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Test OECD 414
 Organisme Rat
 Résultat 1000 mg/kg/d - Negative
 Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Test OECD TG 416
 Organisme Rat
 Résultat 300 mg/kg/d - Negative
 Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

Aucunene particulier

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Espèce: Poisson
 Test: LD50
 Durée: 96 h
 Valeur: 7.1 mg/L

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Espèce: Daphnie
 Test: EC50
 Durée: 48 h
 Valeur: 7.4 mg/L

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Espèce: Algues
 Test: EC50
 Durée: 72 h
 Valeur: 27.7 mg/L

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Espèce: Algues
 Test: NOEC
 Durée: 72 h
 Valeur: 0.95 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Alcools, C12-14, éthoxylés, le...	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Alcools, C12-14, éthoxylés, le...	Non	0,3	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

Alcools, C12-14, éthoxylés, le...: Log Koc= 0,31597, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

07 06 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Étiquetage spécifique

Non utilisable

Emballages pollués

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

IATA/ICAO

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Limites d'utilisation**

-

Demandes de formation spécifique

-

Autre

WGK: 1 (Appendix 4)

Seveso

-

Sources

Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

Autres éléments d'étiquetage

Non utilisable

Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

JM

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

-

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

-